



Le « MODE OPÉRATOIRE POUR L'UTILISATION DES CHEMINS RURAUX LORS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE » : une nouvelle démarche concertée mise en œuvre sur la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Le 18 octobre 2017, la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, en partenariat avec l'interprofession de la filière bois de l'Isère FIBOIS, a lancé cette démarche concertée d'utilisation des chemins ruraux et voies d'accès au massif forestier dans le cadre de l'exploitation des bois locaux.

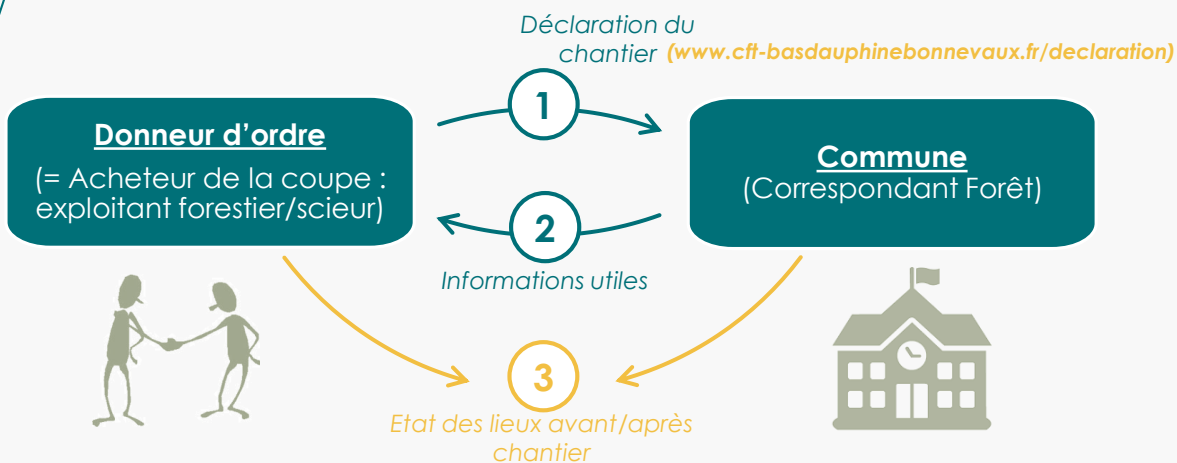
Les OBJECTIFS ?

- **AMÉLIORER LES RELATIONS et FAVORISER LE DIALOGUE** entre professionnels de la filière et communes, et prévenir les conflits d'usage.
- **RESPECTER LE DOMAINE COMMUNAL** : Maintenir les chemins ruraux en bon état pour une utilisation adéquate, et limiter l'impact de l'exploitation sur les ouvrages publics.
- **ACCOMPAGNER UNE FILIÈRE BOIS CRÉATRICE D'EMPLOIS LOCAUX.**

POURQUOI ? Des constats locaux...

- Des situations d'incompréhension, parfois conflictuelles, entre communes, professionnels, citoyens... liées à l'utilisation, l'entretien et la dégradation des chemins en forêt,
- Des infrastructures de moins en moins adaptées au développement de la filière bois,
- Une image ternie des professionnels de la filière, pourtant conscients que les chemins sont leur outil de travail.

COMMENT ?



- 1 **Le donneur d'ordre informe la commune** du chantier à venir, par courrier, mail ou grâce au **FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CHANTIER EN LIGNE** sur le site de la charte forestière. (Documents à fournir : « Fiche de renseignements » et « Fiche de chantier réglementaire »).
- 2 **La commune possède 10 jours pour compléter la « fiche de renseignements »** avec les informations utiles et points de vigilance, et la renvoyer au donneur d'ordre.
- 3 **Les deux parties réalisent un état des lieux sur le terrain** : les conditions de remise en état doivent être discutées (Document à compléter : « Formulaire d'état des lieux »).

Merci à tous de participer à la réussite de cette démarche, nécessaire au développement d'une filière créatrice d'emplois locaux, à l'entretien et à l'usage partagé des voiries forestières.

Pour en savoir plus sur le Mode Opérateur et télécharger les documents et formulaires utiles : www.cff-basdauphinebonnevaux.fr > Onglet « Outils et démarches » > Rubrique « Mode opératoire ».